

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PORTO-NOVO, le 13 MARS 1961

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

DECRET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

N°68 /PR/CAB/MAIS.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Ampliations

- CHRONO. 1
- JORD. 1
- PRESIDENCE. 15
- MI. 5
- TRESOR. 1
- CF. 1
- CD. 1
- MFTP. 2
- INFO/RADIO. 1
- DP. 2
- PREFET SUD. 1
- SP/COTONOU 1
- LEGATION 1
- ARCHIVES. 2
- INTERESSE. 1

VU la loi du 26 Novembre 1960, portant constitution du Dahomey ;

VU la loi 59/16 du 9 Juillet 1959, fixant la liste des emplois supérieurs de la République du Dahomey dont la nomination des Titulaires est faite par le Premier Ministre, le Conseil des Ministres étant obligatoirement entendu ;

VU les nécessités de service ;

SUR la proposition du Ministre des Affaires Intérieures et de la Sécurité ;

LE Conseil des Ministres entendu ;

D E C R E T E

=====
=:::==:==:==:==:==

ARTICLE 1er. Mr. ROZIER René, Conseiller de 1ère classe des Affaires Administratives, Préfet du Sud, est nommé pour compter du 11 Janvier 1961 Délégué par intérim du Gouvernement à Cotonou, cumulativement avec ses fonctions

ARTICLE 2.- Le présent décret sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera./.-

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
LE MINISTRE DES AFFAIRES INTERIEURES
ET DE LA SECURITE

[Signature]
M. AROUNA.

[Signature]
H. MAGA.